



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 février 2021 à 18h30

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Taller s'est réuni en Salle des réunions de Taller, après convocation légale sous la présidence de Madame Claire LUCIANO, maire.

Membres présents : BERNARD Frédéric, BERNARD-MARRE Odile, CHARVET Olivier, DA SILVA Laëtitia, DAVERAT Jean-Louis, FERNANDES Marie-Hélène, LABEYRIE Sébastien, LACHERY Laurent, LOBINOT-FAURE Géraldine, LUCIANO Claire, LUCIANO Michel, ROCCA SERRA BUORO Sandrine, PIERRUGUES Gérard, THEVENET Patricia.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : LABAYLE Richard

Secrétaire de séance : FERNANDES Marie-Hélène

Date de convocation : 12 février 2021

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Mme FERNANDES Marie-Hélène est proposée et acceptée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

POINT A RETIRER A L'ORDRE DU JOUR

Mme le maire retire la délibération relative à l'exonération du loyer d'un local commercial de l'ordre du jour compte tenu des éléments d'informations reçus par l'ADACL.

DECISIONS DU MAIRE

DEC2021/01 : Signature d'une solution de remplacement du photocopieur de la mairie.

DCM2021/01 ET DCM2021/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur MORICEAU, trésorier à la clôture de l'exercice.

Mme Laëtitia DA SILVA, conseillère déléguée aux finances, présente les réalisations budgétaires de l'année 2020 recensées sur le compte de gestion et le compte administratif

		Prévu au BP	Réalisé
Fonctionnement	Recettes	741 558	390 362,93
	Dépenses	741 558	427 070,06
	Résultat déficitaire		-36 707,13
	<i>Résultat antérieur reporté (002) - Excédentaire</i>		390 233,99
	Résultat section fonctionnement de l'année		353 526,86

Investissement	Recettes	447 809	138 179,54
	Dépenses	447 809	86 395,09
	Résultat excédentaire		51 784,45
	<i>Résultat antérieur reporté (001) - Déficitaire</i>		- 8514,84
	Résultat section investissement de l'année		43 269,61

Madame le maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sur le compte de gestion est conforme à ses écritures.

Mme le Maire propose de voter le compte de gestion 2020 de la commune :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2020 de la commune.

Mme le Maire se retire pour permettre au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif.

Le maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal placé sous l'autorité de Laëtitia DA SILVA, conseillère chargée des finances, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune.

DCM2021/03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET DE LA COMMUNE :

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, Madame le maire propose de délibérer sur l'affectation des résultats.

Restes à réaliser au 31/12/2020 établi par le Maire (investissement)

Dépenses : 341 450 €

Recettes : 19 900 €

Restes à réaliser à financer : 321 550 €

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat excédentaire d'investissement	43 269,61
Résultat déficitaire d'investissement	0
Restes à réaliser	321 550
Besoin de financement réel	278 280,39
Résultat de fonctionnement reporté : L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement, soit : 353 526,86 – 278 280,39 = 75 246,47	75 246,47

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (article 1068 ; RI) : 278 280,39
- Résultat reporté en fonctionnement (article 002 ; RF) : 75 246,47
- Résultat d'investissement reporté (article 001 ; RI) : 43 269,61

DCM2021/04 ET DCM2021/05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU LOTISSEMENT LE CLOS DE CABEIL

Mme le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur MORICEAU, trésorier à la clôture de l'exercice.

Madame Laëticia DA SILVA, conseillère municipale déléguée aux finances présente les réalisations budgétaires de l'année 2020.

		Prévu au BP	Réalisé
Fonctionnement	Recettes	264 747,05	163 300,09
	Dépenses	264 747,05	122 859,83
	Résultat excédentaire		40 440,26
	<i>Résultat antérieur reporté (002) - Excédentaire</i>		101 446,96
	Résultat section fonctionnement de l'année		141 887, 22

Investissement	Recettes	334 207,90	117 858,13
	Dépenses	334 207,90	116 350,97
	Résultat excédentaire		1507,16
	<i>Résultat antérieur reporté (001) - Excédentaire</i>		216 349,77
	Résultat section investissement de l'année		217 856,93

Madame le maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sur le compte de gestion est conforme à ses écritures.

Mme le Maire propose de voter le compte de gestion 2020 du budget lotissement le Clos de Cabeil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget lotissement le Clos de Cabeil.

Mme le Maire se retire pour permettre au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif.

Le maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal placé sous l'autorité de Laëtitia DA SILVA, adjointe chargée des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget lotissement le Clos de Cabeil.

DCM2020/06 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET DU LOTISSEMENT LE CLOS DE CABEIL :

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, Madame le maire propose de délibérer sur l'affectation des résultats.

Restes à réaliser au 31/12/2020 établi par le Maire (investissement)

Dépenses : 0

Recettes : 0

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat excédentaire d'investissement	
Résultat déficitaire d'investissement	0
Restes à réaliser	0
Besoin de financement réel	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (article 002 ; RF) : 141 887,22

- Résultat d'investissement reporté (article 001 ; RI) : 217 856,93

DCM2020/07 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de préparer les demandes de subventions pour les investissements 2021. Les dossiers doivent être déposés avant le 28 février et les travaux d'investissement présentés doivent entrer dans des critères définis par la Préfecture.

Mme le maire propose au conseil municipal de voter une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL pour réaliser le remplacement des fenêtres des logements communaux situés au 91 et 111 rue de la croix Saint Marc et ainsi achever le remplacement des menuiseries situées sur ce bâtiment mais aussi améliorer leur isolation thermique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à demander une subvention au titre de la DETR/DSIL pour réaliser les travaux de remplacement des menuiseries des logements communaux situés au 91 et 111 rue de la croix Saint Marc pour un montant de 10 116 € HT.

DCM2020/08 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Mme le maire propose au Conseil municipal de voter une demande de subvention au titre de la DETR pour réaliser le remplacement des menuiseries des salles de classe qui prennent l'eau lors d'intempéries. En effet, les portes extérieures n'ont pas été prévues lors des précédents travaux de remplacement des menuiseries alors qu'elles sont défectueuses. La fenêtre des WC d'une des salles de classe est également incluse dans ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à demander une subvention au titre de la DETR pour réaliser les travaux de remplacement des menuiseries de l'école pour un montant de 9430€ HT.

DCM2020/09 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR

Lors des travaux de traitement de la charpente, des infiltrations ont été constatées dans le clocher de l'église. Par conséquent, sa charpente a été abimée et une intervention est indispensable pour préserver le clocher.

Mme le Maire propose au Conseil de voter une demande de subvention au titre de la DETR pour ces travaux de préservation du clocher de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le maire à demander une subvention au titre de la DETR pour réaliser les travaux de préservation du clocher de l'église pour un montant de 14 802 € HT.

DCM2020/10 : DETERMINATION DES CONDITIONS DE LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Mme le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé au 91 rue de la croix Saint Marc a été rénové par les employés communaux (travaux en régie).

Mme le Maire précise que cet appartement peut être remis à la location dès le 1^{er} mars 2021 et informe le conseil qu'une personne a postulé pour le louer.

Elle propose au conseil municipal de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec l'intéressée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette location à partir du 1^{er} mars 2021.

APPROUVE le montant du loyer mensuel à 450 € qui sera révisé chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du dernier trimestre 2020.

PRECISE que le locataire versera une caution d'un montant de 450 €.

DEMANDE le règlement du loyer par prélèvement automatique sur le compte du locataire.

AUTORISE Mme le maire à établir et à signer toutes pièces relatives à ce bail de location.

DCM2020/11 : CHOIX DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2020, il avait été convenu de consulter la population pour choisir le logo qui représentera la commune

Un article dans le bulletin municipal informait la population de cette initiative et l'invitait à répondre à une consultation sur Internet ou à adresser leur choix par courrier à la mairie.

Olivier CHARVET, membre de la commission communication présente les résultats de l'enquête.

Considérant le résultat des votes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter le logo suivant :



Vert

CMJN : C80 M10 J85 N0
html : #209c52
RVB : R32 V156 B82

Marron

CMJN : C10 M25 J50 N20
html : #c7a97d
RVB : R198 V68 B122

Bleu nuit

CMJN : C85 M70 J55 N65
html : #212931
RVB : R33 V41 B49

AUTORISE le déploiement de ce logo sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

DCM2020/12 : AUTORISATION MISE EN VENTE DES LUSTRES DE L'EGLISE

Mme le Maire précise que les lustres de chauffage au gaz de l'église ont été déposés. Biens appartenant au domaine privé de la commune, il convient de définir leur destination. Elle propose au conseil municipal de les mettre en vente. Elle rappelle qu'elle dispose d'une délégation lui permettant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € mais souhaite recueillir l'avis du conseil sur cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE d'estimer la valeur de ces lustres sans les brûleurs.

AUTORISE la vente des lustres sans brûleurs.

Questions diverses :

Inondations et fossés :

Mme le maire informe le conseil des interventions réalisées pendant les inondations de fin décembre 2020 et janvier 2021.

Friterie :

Mme le maire présente les démarches engagées auprès de la propriétaire.

Suspension du loyer d'un local commercial

Après recueil de l'avis favorable du conseil, Mme le maire décide de rédiger un avenant au bail de location de la pizzeria Dello, incluant une clause suspensive pour le loyer sur une durée correspondant à la durée d'interruption de son activité.

Discussion sur les orientations budgétaires

Mme le Maire indique au conseil que la préparation du budget 2021 va débuter et qu'il convient de définir les axes prioritaires.

Pour définir les orientations à prendre pour cette année, elle présente les engagements en cours, les actions et/ou activités incontournables pour 2021 et soumet une liste, non exhaustive, de projets qu'il est nécessaire de sélectionner.

La commission finances devra se réunir pour prendre en compte les orientations envisagées aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.